

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2025

<b>Numéro</b>	<b>07</b>
<b>Objet</b>	<b>PLAN DES MOBILITES 2025 – 2035</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Olivier GIRARDIN</b>

Date de convocation et d'affichage : 28 février 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h54.

**En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 93 / Votants : 113**

**Présents :** BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BECARD Francis, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEMELLE Flavienne, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michelle, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Représentés :** CHALVET Marie-Ange par DEJEU David, GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** ARBONA Philippe à KOCH François, BAROIN Stéphanie à LEQUIEN Ombeline, BAZIN-MALGRAS Valérie à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CASTEX Jean-Marie à ROBLET Bernard, CORNEVIN Jean-Pierre à CHAMPAGNE Bernard, COURTOIS Jean-Christophe à CHOISELAT Emmanuel, DUCHÊNE Annie à SEBEYRAN Marc, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HUP Carole à THIEBAUX Christelle, LEMELAND Caroline à PORTIER GUENIN Françoise, NINOREILLE Francine à GAUTHIER Anne-Sophie, OUADAH Karima à BOUDADI Rachida, PETIT Christine à FINOT Patrick, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, ROUSSELLE Patrice à GUNDALL Philippe.

**Excusés :** AUMER Anne-Marie, BAUDOUX Bruno, CHEVALIER Bertrand, DESROUSSEAU Pascal, GANTELET Bruno, GESNOT Dany, LEYMBERGER Brigitte, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MENNETRIER Nicolas, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, SERRA Frédéric, SIMON Éric.

**Sortis :** BAGATTIN Mélanie, CHAMPAGNE Anicet, DEHARBE Dominique, LEDOUBLE Catherine, MAGLOIRE Arnaud, RAGUIN Jacky.

**Excusé et a donné pouvoir mais ne prend pas part au vote :** LEPRINCE Didier à RAGUIN Jacky.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
113	07	110	0	03

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2025

### PLAN DE MOBILITE 2025-2035

Annexe : Projet de Plan de Mobilité

#### **Exposé** :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire, adopté le 8 juillet 2022, qui définit les grandes orientations et objectifs de la Communauté d'agglomération sur les 20 prochaines années, Troyes Champagne Métropole (TCM), en qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), organise et finance les services de mobilités et contribue au développement de leur usage au quotidien.

Dans le cadre de la planification des mobilités à l'intérieur de son ressort territorial, Troyes Champagne Métropole s'engage - pour la décennie à venir - à élaborer son Plan de Mobilité 2025-2035. Ce Plan de Mobilité succèdera au Plan de Déplacements Urbains (2014-2024).

Pour poser les grands principes en matière d'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, de circulation et de stationnement dans son ressort territorial, le Plan de Mobilité de Troyes Champagne Métropole s'articule en 2 volets :

- Le transport et stationnement ;
- Les mobilités actives : le Schéma Directeur des Mobilités actives (*adopté le 20 juin 2024*).

En partant des orientations du Projet de Territoire et en s'appuyant sur le diagnostic global de celui-ci, les enjeux identifiés concernent plusieurs thématiques, parmi lesquelles :

- Les solutions pour remédier à l'autosolisme ;
- L'attractivité du réseau de bus ;
- L'intermodalité ;
- La sécurisation et l'apaisement des centres-bourgs.

Dans une logique de complémentarité avec les autres schémas directeurs, l'élaboration du Plan de Mobilité a été menée en transversalité avec le Schéma Directeur des Voiries Communautaires (en cours d'élaboration) en s'appuyant sur un Comité de Pilotage (COFIL) plénier unique. Des groupes de travail d'élus réunis par thématiques se sont réunis tout au long de l'année 2024.

L'objectif central du Plan de Mobilité est une réduction de 10 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports à l'horizon des 10 prochaines années sur le territoire (2025-2035). Pour répondre à cet objectif, trois orientations définissant la stratégie globale du document ont été établies :

- Encourager et confirmer une pratique intermodale dans les déplacements du quotidien ;
- Développer une mobilité au service de l'attractivité du territoire ;
- Décarboner les transports et tendre vers une mobilité plus durable.

Le processus d'élaboration du Plan de Mobilité a permis une concertation large des acteurs du territoire et des habitants :

- Un diagnostic global ;
- Des consultations publiques autour de deux enquêtes en ligne (mai et septembre 2024) ;
- Des groupes de travail thématiques réunissant les grands acteurs du transport de personnes et de marchandises, des logisticiens, des représentants du commerce et du tourisme, des représentants de citoyens et habitants ;
- Un suivi par des groupes de travail d'élus dédiés au transport/stationnement et aux mobilités actives et un COPIL plénier Mobilités et Voiries communautaires.

Cette démarche a permis de concevoir un document qui se veut représentatif et au plus près des besoins et des attentes du territoire et de ses administrés en termes de politique publique de Mobilité.

Le plan d'actions qui en découle propose 15 actions réparties selon 4 axes :

- L'axe 1 : Développer les services
- L'axe 2 : Développer les infrastructures
- L'axe 3 : Réglementer
- L'axe 4 : Sensibiliser, faciliter et accompagner

Le coût total de la planification Mobilités sur les 10 ans à venir est estimé entre 60 et 70 millions d'euros hors taxes, pour le volet 1 relatif au transport et stationnement. Pour mémoire, le volet 2 dédié aux Mobilités Actives et à la planification cyclable et piétonne sur 10 ans a été chiffré à 11,5 millions d'euros hors taxes.

Conformément aux dispositions du code des transports, le Plan de Mobilité comporte des annexes :

- Une annexe traitant de l'accessibilité, indiquant les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des réseaux de transports publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Une étude environnementale établissant un état des lieux et une évaluation de l'impact du projet ;
- Une étude réalisée en 2024 portant sur les actions favorisant la mise en place de flotte de véhicules faible émission sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de Plan de Mobilité, une fois arrêté par le Conseil communautaire, doit être soumis pour avis aux personnes publiques associées (conseils municipaux, départementaux, régionaux, Autorités Organisatrices des Mobilités limitrophes et autorités administratives compétentes de l'Etat).

Elles disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis, favorable ou non. Le projet doit en outre être soumis à l'avis de l'Agence environnementale.

Passé cette étape, le projet de Plan de Mobilité complété des avis rendus, sera soumis à une enquête publique de 30 jours (conformément à l'article L.1214-16 du code des transports) dirigée par un Commissaire-Enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne. L'enquête publique se déroulera du 2 juin au 2 juillet 2025 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-10 du code de l'environnement, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant celle-ci, Troyes Champagne Métropole informera le public par voie dématérialisée et par voie d'affichage aux lieux suivants :

- Siège de Troyes Champagne Métropole,
- Tableaux d'affichage des communes de Troyes Champagne Métropole.

Une information du public sera également faite par voie de publication locale (Est Eclair et Libération Champagne).

Le dossier de l'enquête sera consultable :

- sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé,
- sur support papier avec registre accessible au public :
  - o au siège de Troyes Champagne Métropole,
  - o sur les lieux de permanence du Commissaire-enquêteur tout au long de l'enquête.

Afin de récolter les avis du public, des permanences seront effectuées aux dates et lieux suivants :

- Siège de Troyes Champagne Métropole le lundi 2 juin de 9h à 12 et le mercredi 2 juillet de 14h30 à 17h30,
- Médiathèque Jacques Chirac le samedi 14 juin de 10h à 13h,
- Espaces France Services :
  - o Estissac le mardi 10 juin de 9h à 12h,
  - o Saint-Lyé le lundi 16 juin de 9h à 12h,
  - o Bouilly le 18 juin de 14h30 à 17h30
  - o Lusigny-sur-Barse le vendredi 20 juin de 9h à 12h,

L'avis d'enquête publique indiquera aussi le ou les points et les horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique.

Enfin, le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et du rapport du Commissaire-Enquêteur, devra être soumis au vote du Conseil communautaire.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRÊTER le projet de Plan de Mobilité 2025-2035 de Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'APPROUVER Les modalités de l'enquête publique subséquente, à réaliser conformément aux dispositions prévues par la présente délibération et par celles du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, technique, juridique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'enquête publique dans les conditions susmentionnées.**